

**Manifestation contre les
règlements
vestimentaires à la
polyvalente de l'Érablière**
150 étudiants renvoyés à la maison

Denis Gratton

Denis Gratton
Manifestation contre les règlements vestimentaires à la
polyvalente de l'Érablière
150 étudiants renvoyés à la maison
18 septembre 1993

extrait le 4 septembre 2026 du *Droit* du 18 septembre
1993

Table des matières

Avec un parent	3
Règlement 17	4

Plus de 150 étudiants de la polyvalente de l'Érablière, à Gatineau, ont été suspendus, hier matin, après avoir manifesté devant l'école pour déplorer les règlements de tenue vestimentaire imposés par la direction.

«Le directeur voudrait qu'on se présente à l'école en complet et cravate. C'est pas une école privée ici, c'est une école publique ! » a lancé Christian Guèvremont, du secondaire III.

« Nos vêtements se veulent une façon de s'affirmer, de s'exprimer. Le monde change, la mode change, mais la direction semble vouloir demeurer dans les années 50 », a renchéri Charles Tremblay, du secondaire IV.

Les quelque 150 élèves qui ont pris part à la manifestation impromptue d'hier se sont butés à des portes verrouillées lorsqu'ils ont tenté de retourner en classe.

Avec un parent

« Tous ces étudiants sont suspendus jusqu'à ce qu'ils reviennent accompagnés d'un parent », a indiqué au Droit le directeur de la polyvalente de l'Érablière, Lionel Fournier qui, pour une rare fois, a accepté de rencontrer un journaliste.

« Les élèves connaissent les règlements en ce qui a trait à la tenue vestimentaire. Et ceux qui ne sont pas contents n'ont qu'à choisir une autre école à fréquenter », a laissé tomber M. Fournier.

Les règlements sont en effet inscrits en noir sur blanc dans l'agenda de l'étudiant, qui est remis à chaque élève de la polyvalente.

« Il est interdit de porter tout vêtement ou article dont le port, l'usage, l'estampillage ou le message traduit une forme de racisme, d'anarchisme ou de violence (physique, idéologique, musicale ou autre) », peut-on y lire.

De plus, les étudiants ne peuvent porter des «vêtements effilochés, troués ou rapiécés de façon apparente», et le port de tout couvre-chef (casquette, foulard, béret, mouchoir, ou autre) est également interdit.

« Ces règlements ont été préparés en étroite collaboration avec le conseil-étudiants et le conseil-enseignants avant

d'être entérinés par le conseil des commissaires », a dit le directeur Fournier, en brandissant l'agenda de l'étudiant.

Règlement 17

Mais les étudiants qui ont manifesté se sont également référés à cet agenda pour faire valoir leur point.

« Si Monsieur Fournier veut appliquer les règlements à la lettre, il devra se pencher sur le règlement numéro 17 », a dit Ilia Butelli, une étudiante du secondaire IV.

Le règlement 17 indique : « Tu as le droit d'être accepté comme tu es. »